



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

**Quarante-troisième session
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»**

Rome (Italie), 17-21 octobre 2016

**EXPÉRIENCES ET BONNES PRATIQUES CONCERNANT
L'UTILISATION ET L'APPLICATION DES DIRECTIVES
VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES
RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES
ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE NATIONALE – SYNTHÈSE ET PRINCIPAUX
ÉLÉMENTS**

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ

Le Comité est informé de ce qui suit:

- a) Suite à un appel à la communication volontaire d'informations sur les expériences, l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les Directives), 62 contributions ont été reçues. Celles-ci serviront de base à la manifestation thématique mondiale qui sera organisée lors de la quarante-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), en octobre 2016, et qui aura pour objet de faire le point sur l'utilisation et l'application des Directives. Le fait que les contributions reçues couvrent une vaste zone géographique montre que les Directives sont largement utilisées et appliquées en Afrique, en Asie, en Europe et dans la région Amérique latine et Caraïbes depuis leur approbation par le CSA, en 2012.
- b) Un certain nombre de bonnes pratiques qui ont donné de bons résultats ont été signalées à plusieurs reprises dans différentes contributions et méritent l'attention des parties prenantes. Il s'agit notamment, sans que cette liste soit limitative, de pratiques concernant l'autonomisation des parties prenantes pour leur permettre de prendre une part active dans

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr218

les questions relatives aux régimes fonciers et de défendre leurs droits, la création de plateformes multipartites inclusives, la promotion de l'engagement politique et d'un dialogue politique suivi aux niveaux national et local, l'incorporation des Directives dans les politiques, lois et systèmes nationaux au moyen d'une forte appropriation par les pays et le partage des expériences au sein des pays et entre ceux-ci.

- c) Bon nombre des expériences se concentraient sur la création d'un environnement porteur pour sécuriser les droits fonciers (conduisant, par exemple, au renforcement des capacités en vue de régler les questions foncières ou à la prise en compte systématique des Directives dans les lois et politiques). Cette tendance peut s'expliquer par le fait que l'approbation des Directives est relativement récente par rapport aux longs processus associés à leur mise en œuvre. Il est donc difficile, pour l'instant, d'évaluer toutes les répercussions que ces expériences auront sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
- d) La plupart des contributions contenaient des informations quantitatives sur les résultats obtenus, mais il n'était pas toujours possible de comparer ces informations. On pourrait améliorer l'analyse quantitative en normalisant les indicateurs utilisés pour quantifier les résultats à l'avenir.
- e) Cette première tentative, par le CSA, de présentation et de suivi de la mise en œuvre des Directives dans le monde ne constitue pas une vraie base de référence pour les futurs travaux de suivi puisqu'il est peu probable qu'elle couvre l'éventail complet des activités menées en rapport avec les Directives. Elle offre toutefois une base pour les futurs travaux de suivi puisqu'elle donne des informations sur ce qui est fait, par qui et avec quels résultats.

I. CONTEXTE

1. À sa quarante-deuxième session, en 2015, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a décidé d'organiser une manifestation thématique mondiale à sa quarante-troisième session, en octobre 2016, afin que les participants puissent partager l'expérience acquise et faire le point sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les Directives)¹, en vue de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Directives². Ce deuxième bilan mondial sur les Directives³ s'appuie sur les contributions fournies par les parties prenantes⁴.

2. La manifestation thématique mondiale va permettre la tenue d'un dialogue multipartite interactif qui s'appuiera sur les expériences et les bonnes pratiques communiquées par les parties prenantes. Les principaux objectifs sont les suivants:

- mettre en commun les expériences et les bonnes pratiques de chacun relatives à l'application des Directives et en tirer des enseignements;
- contribuer au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Directives aux niveaux national, régional et mondial;
- tirer des enseignements en vue d'améliorer le suivi des Directives par le CSA.

3. Le présent document résume les éléments clés des contributions des parties prenantes⁵. On y trouvera d'abord une présentation générale et factuelle sur les contributions, et ensuite une présentation générale des expériences acquises relativement aux Directives dans le cadre de cinq approches complémentaires, des résultats obtenus, des principaux catalyseurs, des principales contraintes ou difficultés et des principales bonnes pratiques qui ont contribué au succès des expériences.

¹ Les Directives ont pour objet de promouvoir des droits fonciers sûrs et un accès équitable aux terres, aux pêches et aux forêts en vue de garantir la sécurité alimentaire pour tous. Elles ont été approuvées en 2012 à la trente-huitième session (extraordinaire) du CSA.

² Paragraphe 26.4 des Directives: «À l'échelle mondiale, le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale devrait être l'enceinte où l'ensemble des acteurs compétents mutualisent l'expérience acquise et évaluent les progrès accomplis dans l'application des présentes Directives, ainsi que leur pertinence, leur efficacité et leur impact. Par conséquent, le secrétariat du Comité, en collaboration avec le Groupe consultatif, devrait rendre compte aux membres du Comité des progrès accomplis dans l'application des présentes Directives, et évaluer l'impact de celles-ci et leur contribution à l'amélioration de la gouvernance foncière. Ces rapports devraient avoir une portée universelle et notamment mentionner les expériences régionales ainsi que les meilleures pratiques et les leçons tirées de l'expérience acquise.»

³ Une première réunion de bilan sur les Directives a été organisée le 14 mai 2014, soit deux ans après l'approbation des Directives. Elle avait pour objet de partager des informations et de présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Directives ainsi que les plans pour l'avenir. On y a organisé deux conférences débats, l'une consacrée aux activités menées à l'échelon mondial, l'autre à des études de cas nationales.

⁴ À l'avenir, il est attendu que les contributions des parties prenantes concernant la mise en œuvre des produits du CSA soient fournies dans le cadre de manifestations qui seront organisées aux niveaux national, régional et mondial. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi a récemment élaboré un cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au moyen de manifestations de ce genre. Dans ce cadre de référence, qui sera présenté à la quarante-troisième session du CSA aux fins d'approbation, il est recommandé de suivre une approche conforme aux principes du CSA que sont l'appropriation par les pays, l'ouverture, la participation, la coordination et la transparence.

⁵ La présente note s'appuie exclusivement sur les informations fournies dans les contributions. On a examiné toutes les contributions pour préparer la présente note d'information, y compris celles qui recensent les expériences et les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des Directives en Europe et en Asie centrale et qui ont servi de base au Dialogue multipartite de mise en commun des expériences et de bilan de l'utilisation et de l'application des Directives en Europe et en Asie centrale, une manifestation organisée à Antalya (Turquie) le 3 mai 2016, juste avant la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.

II. CONTRIBUTIONS REÇUES

4. On a reçu au total 62 contributions, dont 36 qui traitent d'un pays précis, 11 qui portent sur l'échelon régional ou multinational et 15 qui portent sur l'échelon mondial; ces contributions couvrent une vaste zone géographique. La couverture géographique des contributions de niveau national est illustrée à l'annexe 1. La liste des contributions et une vue d'ensemble des informations qu'elles contiennent figurent dans les annexes 2 et 3, respectivement.

5. On a reçu 14 contributions de niveau national et 3 contributions régionales / multinationales pour l'Afrique, 8 contributions de niveau national pour l'Asie, 7 contributions de niveau national et 5 contributions régionales / multinationales pour l'Europe, et 7 contributions de niveau national et 3 contributions régionales pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Répartition des contributions entre les différentes régions

Région	Échelon national	Échelon régional / multinational	Total
Afrique	14	3	17
Asie	8	0	8
Europe	7	5	12
Amérique latine et Caraïbes	7	3	10
Total	36	11	47

6. On a reçu 9 contributions de gouvernements, 31 de partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, 20 d'organisations de la société civile et 2 du secteur privé. La plupart des documents faisaient mention de l'implication de plusieurs groupes de parties prenantes dans la mise en œuvre des activités (par exemple le gouvernement, des donateurs, des organisations de la société civile, des organisations de terrain et des organisations du secteur privé).

7. Parmi les contributions, 40 étaient consacrées exclusivement aux terres, 3 aux pêches et 3 aux forêts; 16 contributions témoignaient d'une approche globale de la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.

8. Plus de 40 pour cent des expériences recensées dans les contributions étaient déjà achevées ou le seront d'ici au 30 septembre 2016.

9. Environ la moitié des contributions mentionnaient une attention spéciale accordée aux femmes et à la parité hommes-femmes, et un peu moins de la moitié d'entre elles faisaient état d'un accent sur les groupes vulnérables.

III. EXPÉRIENCES

A. Classement des expériences selon l'approche adoptée

10. Les expériences ont été classées en cinq approches, en fonction des activités menées et des résultats obtenus. Il est fait mention de plusieurs approches dans la plupart des contributions.

Sensibilisation: les approches de ce genre visaient à sensibiliser les parties prenantes aux questions liées aux Directives et aux régimes fonciers, et à mieux leur faire comprendre le potentiel qu'offrent les Directives lorsqu'il s'agit de régler les questions relatives aux régimes

fonciers. Ces mesures ciblaient un large éventail de parties prenantes, surtout la société civile et les gouvernements. Exemples d'activités entrant dans cette catégorie: réunions d'explication des principes clés des Directives, campagnes à la radio ou à la télévision, études de cas sur certains problèmes liés aux régimes fonciers ou encore rédaction et distribution de documents liés aux Directives dans les langues locales et de résumés faciles à lire.

Renforcement des capacités: les approches de ce genre étaient axées sur le renforcement de la capacité des parties prenantes à mettre en œuvre les Directives. Dans la plupart des cas, ces mesures étaient étroitement liées à des activités de sensibilisation et ciblaient un large éventail de parties prenantes, surtout la société civile et les gouvernements, mais aussi les chefs des communautés touchées par les problèmes liés aux régimes fonciers. Exemples d'activités entrant dans cette catégorie: formations et ateliers sur des sujets liés aux Directives et des applications pratiques, cours de formation en ligne qui ont touché un très large éventail de parties prenantes et appui technique fourni aux gouvernements.

Création de plateformes multipartites⁶: les approches de ce genre étaient axées sur la création de plateformes permanentes institutionnalisées, vues comme un moyen d'assurer la mise en œuvre efficace des Directives, au sein desquelles les acteurs compétents unissent leurs forces pour atteindre des objectifs communs liés aux régimes fonciers. Concrètement, les approches de ce genre visent à réunir toutes les parties prenantes compétentes afin qu'elles définissent ensemble leur vision, leurs priorités et leurs stratégies collectives pour une gouvernance responsable des terres et qu'elles suivent les progrès accomplis et le respect des Directives.

Réforme des cadres juridiques et des cadres de décision: les approches de ce genre étaient axées sur la prise en considération des Directives dans les cadres juridiques et les cadres de décision. Exemples d'activités entrant dans cette catégorie: groupes ou instances de niveau ministériel qui se réunissent régulièrement pour résoudre leurs problèmes communs concernant la gouvernance des régimes fonciers, analyse des situations concernant les régimes fonciers et rédaction de documents de synthèse sur les lois et les politiques, évaluations des lacunes s'agissant de la conformité des lois et des politiques des parties prenantes aux Directives, ou encore activités de plaidoyer, visant essentiellement les gouvernements.

Application des Directives: les approches de ce genre étaient axées sur la mise en œuvre, la promotion de l'utilisation pratique des Directives et l'assistance aux communautés en vue de la sécurisation des droits fonciers. Exemples d'activités entrant dans cette catégorie: cartographie des conflits, cartographie des terres et bornage, mise en place de mécanismes de règlement des différends, expériences pilotes pour tester la mise en œuvre de nouvelles lois ou politiques, création de systèmes d'enregistrement nouveaux et faciles d'accès.

11. Répartition des contributions selon les approches:

- Plus de la moitié des contributions traitaient de la sensibilisation (38 sur 62), du renforcement des capacités (36 sur 62) et des cadres juridiques et cadres de décision (33 sur 62).
- Environ un tiers des contributions portaient sur l'application des Directives (22 sur 62).
- Un cinquième des contributions mettaient l'accent sur la création de plateformes multipartites (12 sur 62).

12. Répartition des contributions selon les groupes de parties prenantes et les approches:

- Partenaires de développement: **67 pour cent des expériences présentées dans les contributions mettaient l'accent sur les cadres juridiques et cadres de décision ou sur le**

⁶ On dénombre bien plus de contributions qui traitent des partenariats de manière plus générale.

renforcement des capacités (21 contributions sur 31), 48 pour cent sur la sensibilisation (15 sur 31), 42 pour cent sur l'application (13 sur 31) et 20 pour cent sur les plateformes multipartites (6 sur 31).

- Société civile: **75 pour cent des expériences mettaient l'accent sur la sensibilisation** (15 contributions sur 20), 45 pour cent sur le renforcement des capacités ou les cadres juridiques et cadres de décision (9 sur 20), 20 pour cent sur les plateformes multipartites (4 sur 20) et 15 pour cent sur l'application (3 sur 20).
- Gouvernements: **la majorité des expériences mettaient l'accent sur la sensibilisation, le renforcement des capacités et l'application.**
- Secteur privé: les deux expériences présentées portent sur la sensibilisation, le renforcement des capacités, les cadres juridiques et cadres de décision et l'application.

Répartition des contributions selon les parties prenantes et les approches

Approche	Partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux (31 contributions)	Société civile (20 contributions)	Gouvernements (9 contributions)	Secteur privé (2 contributions)	Total
Sensibilisation	15	15	7	1	38
Renforcement des capacités	21	9	5	1	36
Plateformes multipartites	6	4	2	0	12
Cadres juridiques et cadres de décision	21	9	2	1	33
Application	13	3	5	1	22

Remarque: il est fait mention de plusieurs approches dans la plupart des contributions.

B. Résultats obtenus dans le cadre de chacune des cinq approches

13. Il avait été demandé aux parties prenantes de fournir des informations qualitatives et quantitatives sur les principaux résultats des expériences. Cependant, un quart des contributions (16 sur 62) n'indiquaient aucun résultat quantitatif.

14. Voici les résultats obtenus au moyen des différentes approches:

Sensibilisation: les parties prenantes ont mené de nombreuses activités de sensibilisation; elles ont notamment organisé des manifestations de plus ou moins grande ampleur et ont diffusé des informations. En additionnant les chiffres communiqués dans les contributions, on constate que ces activités ont contribué directement au renforcement des connaissances et de la compréhension des problèmes et droits fonciers de près de 100 000 personnes et de plus de 5 000 ménages.

Renforcement des capacités: selon les estimations, les formations, les ateliers de renforcement des capacités et les cours de formation en ligne ont renforcé l'autonomie et les capacités de 300 000 personnes et de 100 000 ménages supplémentaires s'agissant de la mise en œuvre des Directives. Les groupes vulnérables ont acquis des connaissances et une meilleure compréhension des questions foncières, ce qui a renforcé leur capacité à se mobiliser et à négocier leurs droits, tant entre eux qu'à l'égard des gouvernements et des promoteurs immobiliers. De même, les gouvernements ont accru leur capacité d'administrer et de régler les questions foncières.

Création de plateformes multipartites: les processus décisionnels inclusifs et gérés par les pays (incluant les groupes vulnérables qui sont habituellement exclus de la prise de décisions) ont été un facteur clé dans les efforts de mise en œuvre des Directives et de suivi. Au total, 26 plateformes multipartites ont été créées, impliquant plus de 1 000 parties prenantes. Ces plateformes ont contribué à renforcer la confiance entre les parties prenantes et ont facilité un partage d'informations et des discussions continus sur les façons de poursuivre la mise en œuvre des Directives.

Réforme des cadres juridiques et des cadres de décision: renforcement de la gouvernance grâce à l'ancrage des Directives dans les cadres pertinents; organisation du régime foncier menée par les pays, en mettant l'accent sur les priorités nationales, et, donc, appropriation par les pays; prise de décisions étayée et fondée sur l'analyse; inscription des Directives parmi les priorités politiques. Les résultats suivants ont été mentionnés dans les contributions: 2 documents de synthèse; 13 réexamens des lois, cadres et systèmes juridiques, y compris des projets de loi; 37 politiques foncières; des outils et lignes directrices; des réunions de plaidoyer et des dialogues avec les décideurs; activités diverses liées à la gouvernance des régimes fonciers. Dans plusieurs contributions, on a souligné les incidences importantes que la mise en œuvre des cadres juridiques et des cadres de décision réformés pourrait avoir sur une grande part de la population.

Application: règlement des différends; accès à la terre; enregistrement des titres fonciers; obtention de certificats fonciers légaux, surtout pour les groupes vulnérables. L'application des Directives a eu des effets directs sur plus d'un million de personnes⁷.

C. Principaux catalyseurs

15. On trouve dans les différentes contributions un certain nombre de catalyseurs récurrents, c'est-à-dire des externalités qui ont favorisé l'apparition des résultats positifs des activités mises en œuvre.

16. Les catalyseurs liés aux pouvoirs publics sont notamment:

- un engagement politique fort et continu (par exemple les contributions S14 et S38);
- une demande des gouvernements en vue d'une intervention aux niveaux national et local (par exemple S14 et S38);
- de bonnes relations de travail et une bonne coordination entre tous les niveaux de pouvoir et entre les secteurs (par exemple S14 et S33);
- des institutions nationales qui fonctionnent correctement (par exemple S33 et S61);
- des cadres existants qui fonctionnent correctement pour les régimes fonciers (par exemple S6 et S22);

⁷ Ce chiffre n'inclut pas les 30 millions de personnes mentionnées dans la contribution brésilienne (S33), qui ont bénéficié d'une meilleure gouvernance foncière, étant donné que ce programme est mis en œuvre depuis 2002 et qu'il n'est pas fait mention de l'utilisation des Directives dans la contribution.

- une ouverture vis-à-vis d'approches multipartites et fondées sur le consensus, ainsi qu'envers la collaboration avec la société civile (par exemple S11 et S35).

17. L'engagement politique est essentiel pour promouvoir les modalités juridiques, institutionnelles et administratives propres à assurer une gouvernance foncière responsable et effective. C'est le catalyseur qui est le plus souvent mentionné dans les contributions, ce qui traduit son importance pour le succès des expériences.

18. On peut citer d'autres catalyseurs importants:

- l'existence d'une dynamique sur les questions foncières, par exemple une dynamique créée par l'élaboration en cours de lois ou de politiques en la matière (par exemple S7, S8 et S14);
- le fait que les questions foncières soient considérées comme une priorité politique (par exemple S9 et S33);
- une demande émanant des populations et des bénéficiaires (par exemple S14 et S20);
- l'attachement des parties prenantes à la «cause» et à l'utilisation des Directives (par exemple S17 et S46);
- la présence d'une société civile bien formée, organisée et influente (par exemple S5 et S8);
- la reconnaissance généralisée du rôle central que joue la terre dans le développement durable (par exemple S37 et S54);
- une grande capacité technique dans le pays en question (par exemple S10 et S47);
- le soutien des donateurs et une forte coordination des donateurs dans les pays, ce qui permet de mener une approche harmonieuse (par exemple S29 et S54);
- la forte sensibilisation des acteurs aux questions foncières et l'attention des médias (par exemple S40 et S33);
- une confiance solide entre les parties prenantes (par exemple S49 et S51).

D. Contraintes et difficultés

19. Les contributions ont aussi mis en évidence certaines difficultés et contraintes structurelles clés, qui traduisent souvent l'absence des catalyseurs clés mentionnés ci-dessus. Un certain nombre de difficultés bien précises ont été recensées dans le cadre de chacune des approches.

20. **Pour la sensibilisation**, les difficultés portaient notamment sur les aspects suivants:

- l'accès aux zones reculées (par exemple S32);
- la compréhension des aspects techniques des Directives (par exemple S42);
- le fait de faire comprendre aux parties prenantes la notion de «droits fonciers légitimes» (par exemple S20);
- l'accès aux données et aux informations, par exemple à des données ventilées par sexe (S43).

21. **Pour le renforcement des capacités**, les difficultés incluaient le faible niveau d'alphabétisation des pouvoirs publics locaux / des groupes vulnérables (par exemple S14).

22. **Pour les plateformes multipartites**, les difficultés portaient notamment sur les aspects suivants:

- la mobilisation de tous les acteurs concernés (par exemple S7), surtout les grands promoteurs immobiliers et le secteur privé (par exemple S9);
- le fait d'assurer la large inclusion et la large participation des groupes vulnérables (par exemple S49);
- le déséquilibre des rapports de forces dans la prise de décision finale (par exemple S48).

23. **Pour les cadres juridiques et les cadres de décision**, les difficultés portaient notamment sur les aspects suivants:

- l'établissement de liens entre les Directives et les processus nationaux pertinents (par exemple S8);
- la préservation de la dynamique politique (par exemple S9);
- les changements de gouvernements et la nécessité, qui en découle, de rebâtir la confiance et de faire concorder les nouvelles exigences (par exemple S15);
- les dynamiques politiques négatives (par exemple S17);
- les conflits entre les responsabilités des différentes institutions (par exemple S32);
- la concurrence entre les différents cadres juridiques et cadres de décision (par exemple S24);
- l'absence de démocratie et/ou l'opposition politique (par exemple S48);
- la longueur des procédures administratives (par exemple S15);
- l'opposition à la remise en question des normes juridiques et politiques existantes (par exemple S53);
- la représentation insuffisante des groupes vulnérables dans la prise de décisions (par exemple S49);
- l'existence de droits acquis pour certains acteurs qui bloquent l'approbation des réformes de la gouvernance des régimes fonciers (par exemple S34).

24. **Pour l'application**, les difficultés portaient notamment sur les aspects suivants: le faible niveau d'alphabétisation des pouvoirs publics locaux (par exemple S14) et le manque de confiance dans la validité des titres de propriété coutumière s'agissant de la sécurisation des droits fonciers (par exemple S14).

25. On peut citer d'autres difficultés importantes:

- la brièveté des projets (par exemple S16), avec peu de temps disponible pour associer toutes les parties prenantes, alors que les approches inclusives impliquent souvent de longs processus (par exemple S59);
- l'absence d'une analyse détaillée ancrée dans les Directives qui permettrait d'orienter les mesures de mise en œuvre (par exemple S24);
- la promotion d'approches contradictoires par les différents acteurs internationaux (par exemple S47);
- le partage limité des informations et des enseignements tirés sur la mise en œuvre des Directives (par exemple S24);
- la faiblesse des ressources (par exemple S3);
- le fait que, dans certains cas, les Directives ont été dépassées par d'autres directives, principes ou garanties, même si les Directives sont de plus en plus reconnues comme la norme internationale sur les régimes fonciers et leur gouvernance (par exemple S24);
- la restriction de l'accès aux informations pertinentes, surtout par les gouvernements mais aussi par d'autres acteurs, en conséquence de quoi il a été difficile d'utiliser les Directives pour surveiller le respect de celles-ci par les gouvernements (par exemple S24);
- les traditions et coutumes, qui restreignaient par exemple l'accès des femmes à la terre (par exemple S13 et S43);
- le fait que les Directives étaient nouvelles pour de nombreuses parties prenantes, qui ne comprenaient pas bien comment les utiliser (par exemple S38).

E. Bonnes pratiques

26. Dans les contributions, les parties prenantes ont présenté un certain nombre de bonnes pratiques qui ont contribué au succès des expériences. On trouvera ci-après une liste non limitative des principales bonnes pratiques.

27. **L'autonomisation des parties prenantes**, qui leur a permis de s'efforcer de sécuriser les droits fonciers, par les moyens suivants:

- une sensibilisation efficace des communautés et groupes ciblés au moyen de manifestations et de dialogues de sensibilisation (par exemple S3, S10, S14, S36, S54 et S61);
- le renforcement de leurs capacités à gérer correctement les questions foncières, au moyen de formations et d'ateliers (par exemple S20, S42, S47, S52 et S59);
- la promotion de droits fonciers équitables, ce qui inclut l'égalité des sexes, et des droits des personnes vulnérables et des populations autochtones (par exemple S4, S5, S27, S43, S45 et S60).

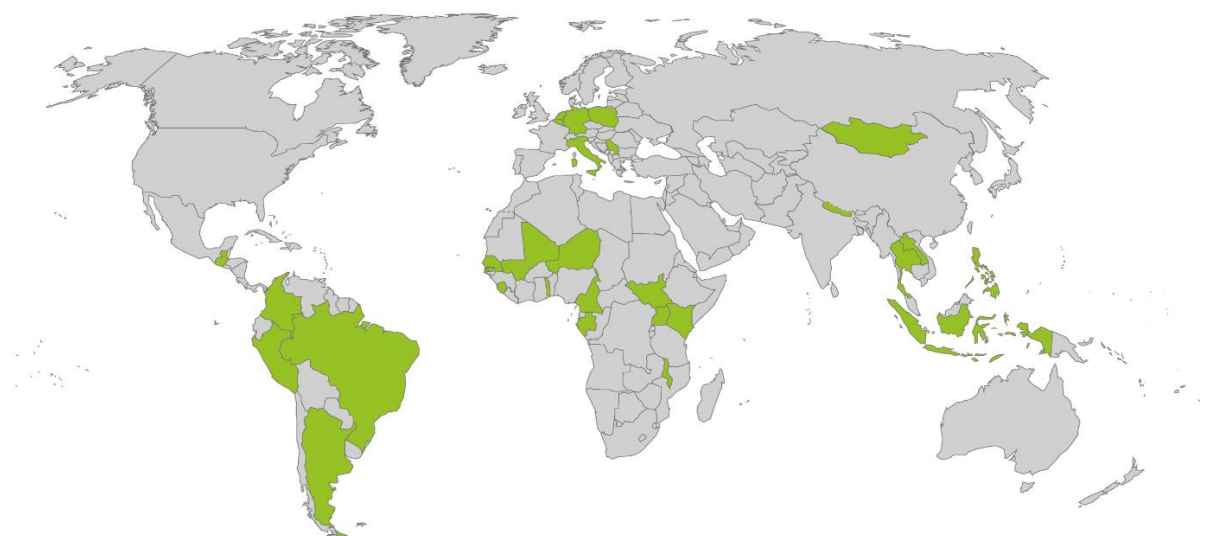
28. Des **approches multipartites qui ont réuni toutes les parties prenantes concernées, de manière régulière et dans le cadre d'un processus transparent et ouvert**, afin d'élaborer des solutions inclusives et complètes aux problèmes fonciers qui présentent de multiples facettes. Cette approche participative a approfondi la compréhension des principes des Directives, a contribué à une conception commune des Directives et de leur application et a renforcé l'appropriation, par les moyens suivants:

- l'apprentissage entre pairs et le partage des expériences (par exemple S24, S36, S37, S44 et S48);
- le recensement des problèmes et l'élaboration de solutions, ensemble (par exemple S7, S10, S15, S39 et S62);
- la recherche du consensus et la définition d'une vision et d'une stratégie communes (par exemple S34, S49, S56 et S58);
- l'implication dans les processus d'élaboration des politiques et dans les processus décisionnels (par exemple S1, S6, S31 et S35).

29. La volonté politique de faire des Directives une question à traiter dans le cadre du programme de développement, de permettre un dialogue politique continu et solide et de garantir l'appropriation par les pays. Cette volonté est considérée comme l'un des principaux facteurs de réussite de la mise en œuvre des Directives et on l'a obtenue en menant un dialogue solide et continu aux niveaux national et local, en suscitant l'adhésion et l'appui en vue du règlement des questions foncières et en trouvant des défenseurs de l'approche dans les gouvernements qui mènent les processus de mise en œuvre (par exemple S2, S8, S9, S11, S30 et S57).

30. Une forte appropriation par les pays qui a conduit à l'incorporation des Directives dans les politiques, les lois et les systèmes nationaux. Cela a impliqué une intégration et un alignement des Directives sur les mesures et les priorités nationales qui permettent l'adaptation de cet outil mondial aux contextes nationaux et locaux. Les réexamens de la législation, l'intégration des Directives dans des politiques, des textes de loi et des systèmes et la création de plateformes multipartites et de groupes de travail nationaux sont quelques exemples des formes qu'a prises l'incorporation des Directives (par exemple S12, S16, S18, S35, S48 et S55).

31. Le partage des expériences au sein des pays et entre eux de façon à ce que l'on puisse apprendre des expériences et des bonnes pratiques des autres et appliquer ces enseignements dans des contextes précis, ce qui conduit au renforcement mutuel et à la consolidation de l'expertise et des mécanismes de mise en œuvre (par exemple S5, S27, S38, S43 et S46).

ANNEXE 1. Couverture géographique des contributions de niveau national

AFRIQUE	ASIE	EUROPE	AMÉRIQUE LATINE
CAMEROUN	INDONÉSIE (x3)	BELGIQUE	ARGENTINE
ÉTHIOPIE	LAOS	ALLEMAGNE	BRÉSIL (x3)
GABON	NÉPAL	ITALIE	COLOMBIE
KENYA	MONGOLIE	PAYS-BAS	GUATEMALA
MALAWI	PHILIPPINES	SERBIE (x2)	PÉROU
MALI	THAÏLANDE	TADJIKISTAN	
SÉNÉGAL			
SÉNÉGAL et NIGER			
SIERRA LEONE (x4)			
TOGO			
OUGANDA			

ANNEXE 2. Liste des contributions

CONTRIBUTIONS DE NIVEAU NATIONAL	
Afrique	
S1	CAMEROUN: Utilisation des Directives dans le cadre de la plateforme NES aux fins du renforcement des capacités et de l'élaboration de propositions sur la réforme foncière et le suivi des droits fonciers communautaires
S2	ÉTHIOPIE: Soutien à l'investissement agricole responsable en Éthiopie
S3	GABON: Application des Directives au Gabon
S4	KENYA: Délimitation participative des terres de la communauté Wayu
S5	MALAWI: Les communautés au sein de l'autorité traditionnelle de Maganga utilisent les Directives pour négocier l'accès aux zones de pêche
S6	MALI: Un groupe solide d'organisations de paysans et d'organisations d'appui sur le terrain utilisent les Directives au Mali pour faciliter le dialogue politique et affirmer les droits des communautés
S7	SÉNÉGAL: Diffusion et mise en œuvre des Directives au Sénégal
S8	SÉNÉGAL et NIGER: Appui à la mise en œuvre des Directives aux niveaux mondial et national
S9	SIERRA LEONE: Cadre institutionnel inclusif pour la mise en œuvre durable des Directives en Sierra Leone
S10	SIERRA LEONE: Soutien de l'application des Directives aux pêches en Sierra Leone
S11	SIERRA LEONE: Partenariat trilatéral (Sierra Leone, FAO, Allemagne) d'appui à la mise en œuvre des Directives au niveau du pays
S12	SIERRA LEONE: Mécanismes non judiciaires de règlement des plaintes dans les litiges fonciers en Sierra Leone
S13	TOGO: Mise en œuvre des Directives au moyen de la Stratégie nationale d'engagement (NES) des parties intéressées par le régime foncier au Togo
S14	OUGANDA: Programme pilote de sécurisation du régime foncier pour les titulaires de droits coutumiers dans le district de Kasese

Asie	
S15	INDONÉSIE: Amélioration de la gouvernance forestière par la résolution des litiges fonciers concernant les unités d'aménagement forestier à Kalimantan
S16	INDONÉSIE: Soutien à la planification intégrée de l'utilisation des terres et au classement des superficies forestières au niveau des districts et mise en place d'un mécanisme de gestion des conflits dans la zone de démonstration REDD+ dans trois districts à Kalimantan jusqu'en 2020
S17	INDONÉSIE: Résolution des litiges fonciers dans la zone de concession forestière
S18	LAOS: Utilisation des Directives aux fins de la définition de critères qualité pour le suivi des investissements
S19	NÉPAL: Établissement de liens entre la terre et les moyens d'existence
S20	MONGOLIE: Sécurisation des droits fonciers légitimes des bergers par la mise en pratique des Directives et de leurs principes
S21	PHILIPPINES: Promotion d'une gouvernance foncière responsable pour les petits exploitants aux Philippines
S22	THAÏLANDE: Achats de terrains agricoles privés aux fins de l'attribution des terres agricoles

Europe	
S23	BELGIQUE: Utilisation des Directives comme outil de plaidoyer pour un accès à la terre plus juste et plus durable en Belgique
S24	ALLEMAGNE: Plaidoyer pour les Directives en Allemagne
S25	ITALIE: Utilisation des Directives comme outil pour améliorer l'accès à la terre et la gestion responsable des ressources naturelles, sur la base de l'expérience acquise dans le Latium et à Rome
S26	PAYS-BAS: Groupe de travail sur les Directives lors d'une conférence universitaire
S27	SERBIE: Projet de gestion des biens fonciers en Serbie
S28	SERBIE: Participation de l'UINL à l'application des Directives
S29	TADJIKISTAN: Projet d'enregistrement des biens fonciers au Tadjikistan

Amérique latine	
S30	ARGENTINE: Engagement à mettre en œuvre les Directives lors de la table ronde nationale pour l'agriculture durable en Argentine pour les organisations d'exploitants familiaux, de paysans et d'agriculteurs autochtones
S31	BRÉSIL: Méthode spéciale pour inscrire les communautés traditionnelles dans le registre environnemental rural (CAR – Cadastro Ambiental Rural)
S32	BRÉSIL: Mutirões Integrados – campagnes intégrées
S33	BRÉSIL: Système national brésilien d'enregistrement rural et programme national de crédit foncier
S34	COLOMBIE: Une communauté prend son destin en main: expérience du Conseil de la communauté paysanne de Palanque Monte Oscuro (CCCPMO) et de FIAN Colombie dans l'utilisation des Directives
S35	GUATEMALA: Les Directives et la nouvelle politique foncière globale: droits à la terre pour le développement rural intégral
S36	PÉROU: Atelier de dialogue sur les politiques publiques concernant l'agriculture familiale et les Directives
CONTRIBUTIONS DE NIVEAUX RÉGIONAL ET MULTINATIONAL	
S37	AFRIQUE: Mise en œuvre intégrée des Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique et des Directives par l'intermédiaire du programme de gouvernance foncière de l'Union européenne en Afrique
S38	AFRIQUE: Programme de l'Union européenne de soutien à la gouvernance foncière responsable par la promotion des Directives
S39	EUROPE: Promotion d'un régime foncier sûr dans le cadre des Directives (projet Caravan)
S40	EUROPE: Utilisation des directives foncières pour régler les questions urgentes en matière foncière en Europe
S41	EUROPE: Pétition n° 0187/2015 «Préserver et gérer les terres agricoles européennes comme notre richesse commune»
S42	EUROPE: Les organisations européennes d'agriculteurs progressent dans la mise en œuvre des Directives dans la région
S43	EUROPE: Terres et parité hommes-femmes dans les Balkans occidentaux. Comprendre les coutumes et la vie des personnes

S44	AMÉRIQUE LATINE: Dynamiser la reconnaissance et les échanges aux fins de la mise en œuvre des Directives au sein du MERCOSUR s'agissant de l'agriculture familiale, paysanne et autochtone
S45	AMÉRIQUE LATINE ET ASIE: Programme de la FAO de renforcement des capacités sur les Directives pour et avec les populations autochtones
S46	AMÉRIQUE LATINE: Suivi inclusif et par le peuple de la mise en œuvre des Directives
CONTRIBUTIONS DE NIVEAU MONDIAL	
S47	MONDIAL: Phase 2 du programme du Réseau mondial d'outils fonciers (GLTN) sur la sécurisation des droits fonciers et des droits de propriété pour tous
S48	MONDIAL: Préserver la gouvernance foncière privilégiant l'humain sur le long terme: rôle des plateformes multipartites dans la mise en œuvre des Directives
S49	MONDIAL: Prise en compte systématique du soutien pour les Directives dans les opérations de la FAO
S50	MONDIAL: Appui à la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts
S51	MONDIAL: Application des Directives aux projets soutenus par l'aide publique au développement française: élaboration et utilisation d'un guide sur les projets du secteur agroalimentaire qui ont des répercussions sur les régimes fonciers et les droits de propriété
S52	MONDIAL: Approches innovantes de l'apprentissage au service des Directives
S53	MONDIAL: Analyse des écarts comparant les garanties données par les institutions de financement du développement et les Directives
S54	MONDIAL: Coordination des donateurs à l'échelle mondiale aux fins de la mise en œuvre des Directives
S55	MONDIAL: Outils d'évaluation des cadres juridiques et des cadres de décision
S56	MONDIAL: Mise au point et mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)
S57	MONDIAL: Prise en compte systématique du soutien pour les Directives dans les opérations du FIDA
S58	MONDIAL: Manuel sur les Directives. Guide pour la promotion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation
S59	MONDIAL: Aider les mouvements sociaux de petits producteurs alimentaires, les organisations de terrain et les organisations de la société civile à utiliser les Directives au moyen de partenariats

S60	MONDIAL: Améliorer la gouvernance des terres et des ressources et renforcer les droits de propriété pour tous les membres de la société, en particulier les femmes
S61	MONDIAL: Expériences réussies et bonnes pratiques dans l'utilisation et l'application des Directives
S62	MONDIAL: Enseignements tirés de la mise en œuvre de l'engagement de Coca-Cola s'agissant des droits fonciers

ANNEXE 3. Vue d'ensemble des contributions

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S1	Afrique	Cameroun	Terres	Utilisation des Directives dans le cadre de la plateforme NES aux fins du renforcement des capacités et de l'élaboration de propositions sur la réforme foncière et le suivi des droits fonciers communautaires	Stratégie nationale d'engagement (NES) de la Coalition internationale pour l'accès à la terre	Sensibilisation Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision	Achevée	Juin 2013 - août 2015
S2	Afrique	Éthiopie	Terres	Soutien à l'investissement agricole responsable en Éthiopie	GIZ/Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, Union européenne, Ministère éthiopien de l'agriculture et des ressources naturelles et Direction de l'administration et de l'utilisation des terres rurales	Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision Application	En cours	Décembre 2014 - décembre 2017
S3	Afrique	Gabon	Terres	Application des Directives au Gabon	Mme MOUSSAVOU Ida Rachel, directrice générale adjointe II Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC)	Sensibilisation	En cours	2015-2016

⁸ On considère qu'une expérience est achevée lorsque sa mise en œuvre est terminée au 30 septembre 2016.

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S4	Afrique	Kenya	Terres	Délimitation participative des terres de la communauté Wayu	FAO, avec l'appui de l'Union européenne	Sensibilisation Application	Achevée	Janvier 2014 - juillet 2016
S5	Afrique	Malawi	Pêches	Les communautés au sein de l'autorité traditionnelle de Maganga utilisent les Directives pour négocier l'accès aux zones de pêche	Landnet Malawi/organisation de la société civile	Sensibilisation Renforcement des capacités Application	Achevée	Mars - décembre 2015
S6	Afrique	Mali	Terres	Un groupe solide d'organisations de paysans et d'organisations d'appui sur le terrain utilisent les Directives au Mali pour faciliter le dialogue politique et affirmer les droits des communautés	Convergence malienne contre l'accaparement des terres	Sensibilisation Renforcement des capacités, plateformes multipartites Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	Depuis 2012
S7	Afrique	Sénégal	Tout	Diffusion et mise en œuvre des Directives au Sénégal	Responsable du secrétariat technique du comité de pilotage	Sensibilisation Renforcement des capacités Plateformes multipartites Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	2014-2018

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S8	Afrique	Sénégal	Tout	Soutien à la mise en œuvre des Directives à l'échelle mondiale et au niveau des pays	Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale	Sensibilisation Plateformes multipartites Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	2015-2017
S9	Afrique	Sierra Leone	Tout	Cadre institutionnel inclusif pour la mise en œuvre durable des Directives en Sierra Leone	FAO Sierra Leone / Secrétariat des Directives	Sensibilisation Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision Application	Achevée	Février 2014 - juillet 2016
S10	Afrique	Sierra Leone	Pêches	Soutien de l'application des Directives aux pêches en Sierra Leone	FAO, Sierra Leone	Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision	Achevée	Juin - octobre 2015
S11	Afrique	Sierra Leone	Tout	Partenariat trilatéral (Sierra Leone, FAO, Allemagne) d'appui à la mise en œuvre des Directives au niveau du pays	FAO, Allemagne	Sensibilisation Plateformes multipartites Cadres juridiques et cadres de décision	Achevée	Janvier 2014 - juillet 2016
S12	Afrique	Sierra Leone	Terres	Mécanismes non judiciaires de règlement des plaintes dans les litiges fonciers en Sierra Leone	FAO	Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	2014-2016

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S13	Afrique	Togo	Terres	Mise en œuvre des Directives au moyen de la Stratégie nationale d'engagement (NES) des parties intéressées par le régime foncier au Togo	Auto promotion rurale pour un développement humain durable (ADHD)	Sensibilisation Renforcement des capacités Plateformes multipartites Application	En cours	Janvier 2013 - décembre 2017
S14	Afrique	Ouganda	Terres	Programme pilote de sécurisation du régime foncier pour les titulaires de droits coutumiers dans le district de Kasese	Ministère des terres, du logement et du développement urbain	Sensibilisation Renforcement des capacités Application	Achevée	Février 2015 - décembre 2016
S15	Asie	Indonésie	Forêts	Amélioration de la gouvernance forestière par la résolution des litiges fonciers concernant les unités d'aménagement forestier à Kalimantan	GIZ	Renforcement des capacités Application	Achevée	2010 - 2016
S16	Asie	Indonésie	Forêts	Soutien à la planification intégrée de l'utilisation des terres et au classement des superficies forestières au niveau des districts et mise en place d'un mécanisme de gestion des conflits dans la zone de démonstration REDD+ dans trois districts à Kalimantan jusqu'en 2020	Gouvernement allemand, Indonésie	Renforcement des capacités Application	Non précisé	2014 - 2017

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S17	Asie	Indonésie	Forêts	Résolution des litiges fonciers dans la zone de concession forestière	Programme de gouvernance forestière de la GIZ/du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement – Groupe de travail sur les régimes fonciers – Programme de la GIZ sur les forêts et le changement climatique (FORCLIME)	Renforcement des capacités Application	En cours	Décembre 2012 - décembre 2016
S18	Asie	Laos	Terres	Utilisation des Directives aux fins de la définition de critères qualité pour le suivi des investissements	GIZ/Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, Laos	Cadres juridiques et cadres de décision	Achevée	Juin 2015 - novembre 2015
S19	Asie	Népal	Terres	Établissement de liens entre la terre et les moyens d'existence	NES	Application	Achevée	Depuis 2010
S20	Asie	Mongolie	Terres	Sécurisation des droits fonciers légitimes des bergers par la mise en pratique des Directives et de leurs principes	ONG mongole œuvrant à la conservation privilégiant l'humain / Gouvernement mongol	Sensibilisation Renforcement des capacités Application	Achevée	Août 2015 - janvier 2016
S21	Asie	Philippines	Terres	Promotion d'une gouvernance foncière responsable pour les petits exploitants aux Philippines	Coalition asiatique des ONG pour la réforme agraire et le développement rural	Plateformes multipartites Cadres juridiques et cadres de décision	Achevée	Août 2013 - avril 2014

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S22	Asie	Thaïlande	Terres	Achats de terrains agricoles privés aux fins de l'attribution des terres agricoles	Bureau de réforme des terres agricoles	Application	Achevée	2012 - 2016
S23	Europe	Belgique	Terres	Utilisation des Directives comme outil de plaidoyer pour un accès à la terre plus juste et plus durable en Belgique	FIAN Belgique	Sensibilisation Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	Depuis 2013
S24	Europe	Allemagne	Terres	Plaidoyer pour les Directives en Allemagne	FIAN	Sensibilisation Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	Depuis 2012
S25	Europe	Italie	Terres	Utilisation des Directives comme outil pour améliorer l'accès à la terre et la gestion responsable des ressources naturelles, sur la base de l'expérience acquise dans le Latium et à Rome	FAO AGL	Cadres juridiques et cadres de décision	Achevée	2014 - début 2015
S26	Europe	Pays-Bas	Tout	Groupe de travail sur les Directives lors d'une conférence universitaire	Organisations de la société civile	Sensibilisation	Achevée	Février 2016
S27	Europe	Serbie	Terres	Projet de gestion des biens fonciers en Serbie	Banque mondiale	Sensibilisation Renforcement des capacités Application	En cours	Octobre 2015 - décembre 2020

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S28	Europe	Serbie - Balkans occidentaux	Terres	Participation de l'UINL à l'application des Directives	Union internationale du notariat	Sensibilisation	Achevée	Février 2016
S29	Europe	Tadjikistan	Terres	Projet d'enregistrement des biens fonciers au Tadjikistan	Banque mondiale	Renforcement des capacités Application	En cours	Juin 2016 - avril 2012
S30	Amérique latine et Caraïbes	Argentine	Tout	Engagement à mettre en œuvre les Directives lors de la table ronde nationale pour l'agriculture durable en Argentine pour les organisations d'exploitants familiaux, de paysans et d'agriculteurs autochtones	Movimiento Nacional Campesino Indígena (MNCI) - Vía Campesina Argentine	Sensibilisation	En cours	2013 - 2016
S31	Amérique latine et Caraïbes	Brésil	Terres	Méthode spéciale pour inscrire les communautés traditionnelles dans le registre environnemental rural (CAR – Cadastro Ambiental Rural)	GIZ (pour le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement) / Administration brésilienne des forêts / Ministère brésilien de l'environnement	Renforcement des capacités Application	En cours	2015 - 2020
S32	Amérique latine et Caraïbes	Brésil	Terres	Mutirões Integrados – campagnes intégrées	GIZ (pour le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement) / Ministère du développement agricole / Administration brésilienne des forêts /	Application	En cours	2014 - 2020

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
					Ministère de l'environnement			
S33	Amérique latine et Caraïbes	Brésil	Terres	Système national brésilien d'enregistrement rural et programme national de crédit foncier	Ministère du développement agraire et INCRA	Application	En cours	Depuis 2002
S34	Amérique latine et Caraïbes	Colombie	Terres	Une communauté prend son destin en main: expérience du Conseil de la communauté paysanne de Palanque Monte Oscuro (CCCPMO) et de FIAN Colombie dans l'utilisation des Directives	FIAN Colombie	Sensibilisation Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	Depuis 2014
S35	Amérique latine et Caraïbes	Guatemala	Terres	Les Directives et la nouvelle politique foncière globale: droits à la terre pour le développement rural intégral	Guatemala, Secretaría de Asuntos Agrarios, Fondo de Tierras	Sensibilisation Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision	Achevée	Sept. 2013 - octobre 2014
S36	Amérique latine et Caraïbes	Pérou	Tout	Atelier de dialogue sur les politiques publiques concernant l'agriculture familiale et les Directives	Plataforma para la Gobernanza Responsable de la Tierra (ENI – Pérou), FAO – Pérou, Welthungerhilfe – Pérou, ILC, Ministerio de Agricultura y Riego	Renforcement des capacités	Achevée	Mars 2015 - avril 2016

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
					(MINAGRI), Heifer Pérou, Conveagro			
S37	Régional	Région Afrique	Terres	Mise en œuvre intégrée des Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique et des Directives par l'intermédiaire du programme de gouvernance foncière de l'Union européenne en Afrique	Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement	Sensibilisation Renforcement des capacités Plateformes multipartites Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	Depuis 2009
S38	Échelon régional	Région Afrique	Terres	Programme de l'Union européenne de soutien à la gouvernance foncière responsable par la promotion des Directives	Commission européenne	Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	2014 - 2022
S39	Niveau multinationale	Albanie, Arménie, Géorgie, Kirghizistan, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldova et Tadjikistan	Terres	Promotion d'un régime foncier sûr dans le cadre des Directives (projet Caravan)	Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale	Sensibilisation Renforcement des capacités Plateformes multipartites Cadres juridiques et cadres de décision	Achevée	Octobre 2015 - janvier 2016

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S40	Échelon régional	Europe	Terres	Utilisation des directives foncières pour régler les questions urgentes en matière foncière en Europe	TNI et Coordination européenne Via Campesina (ECVC) dans le cadre du projet Hands Off the Land et de l'alliance Hands On the Land	Sensibilisation Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	Depuis 2013
S41	Échelon régional	Europe / Belgique	Terres	Pétition n° 0187/2015 «Préserver et gérer les terres agricoles européennes comme notre richesse commune»	Coordination européenne Via Campesina (ECVC)	Sensibilisation Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	Depuis février 2015
S42	Échelon régional	Europe / Belgique	Terres	Les organisations européennes d'agriculteurs progressent dans la mise en œuvre des Directives dans la région	Coordination européenne Via Campesina (ECVC)	Sensibilisation Renforcement des capacités	Achevée	Fin 2014 - avril 2015
S43	Échelon régional	Région des Balkans occidentaux	Terres	Terres et parité hommes-femmes dans les Balkans occidentaux. Comprendre les coutumes et la vie des personnes	Macédoine	Sensibilisation Renforcement des capacités Plateformes multipartites Application	En cours	2013 - 2017
S44	Échelon régional	Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay	Terres	Dynamiser la reconnaissance et les échanges aux fins de la mise en œuvre des Directives au sein du MERCOSUR s'agissant de l'agriculture familiale, paysanne et autochtone	Movimiento Nacional Campesino Indígena (MNCI) - Vía Campesina Argentine	Sensibilisation	Achevée	2014 - 2015

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S45	Échelon régional	Amérique centrale (6 pays) et Inde	Tout	Programme de la FAO de renforcement des capacités sur les Directives pour et avec les populations autochtones	FAO	Sensibilisation Renforcement des capacités	En cours	Mai 2015 - décembre 2016
S46	Échelon régional	Panama, Colombie, Pérou et Paraguay	Terres	Suivi inclusif et par le peuple de la mise en œuvre des Directives	Alianza por la Soberanía Alimentaria de los Pueblos de América Latina y el Caribe - Comité Internacional de Planificación por la Soberanía Alimentaria (CIP)	Renforcement des capacités	Achevée	Juillet 2015 - novembre 2015
S47	Échelon régional	Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, Zambie, Namibie	Terres	Phase 2 du programme du Réseau mondial d'outils fonciers (GLTN) sur la sécurisation des droits fonciers et des droits de propriété pour tous	ONU-Habitat et Réseau mondial d'outils fonciers	Sensibilisation Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision Application	En cours	2012 - 2017
S48	Niveau mondial	Afrique, Asie, Amérique latine et Europe	Terres	Préserver la gouvernance foncière privilégiant l'humain sur le long terme: rôle des plateformes multipartites dans la mise en œuvre des Directives	Coalition internationale pour l'accès à la terre	Renforcement des capacités Plateformes multipartites Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	2011 - 2016

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S49	Niveau mondial	Niveaux mondial, régional, national et multinational	Tout	Prise en compte systématique du soutien pour les Directives dans les opérations de la FAO	FAO	Sensibilisation Renforcement des capacités Plateformes multipartites Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	2009 - 2020
S50	Niveau mondial	Niveau mondial	Tout	Appui à la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts	Banque mondiale, avec l'appui du Japon	Sensibilisation Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision	Achevée	Décembre 2013 - mai 2016
S51	Niveau mondial	Niveau mondial	Terres	Application des Directives aux projets soutenus par l'aide publique au développement française: élaboration et utilisation d'un guide sur les projets du secteur agroalimentaire qui ont des répercussions sur les régimes fonciers et les droits de propriété	Agence française de développement (AFD)	Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	Depuis 2014
S52	Niveau mondial	Niveau mondial	Tout	Approches innovantes de l'apprentissage au service des Directives	FAO	Renforcement des capacités	Achevée	Avril 2014 - septembre 2016

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S53	Niveau mondial	Niveau mondial	Terres	Analyse des écarts comparant les garanties données par les institutions de financement du développement et les Directives	Institut allemand pour les droits de l'homme, pour le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement en coopération avec la banque de développement KfW et la DEG	Sensibilisation Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	2014 - 2016
S54	Niveau mondial	Niveau mondial	Terres	Coordination des donateurs à l'échelle mondiale aux fins de la mise en œuvre des Directives	Global Donor Working Group on Land (GDWGL)	Sensibilisation Renforcement des capacités Plateformes multipartites Cadres juridiques et cadres de décision	En cours	Depuis 2013
S55	Niveau mondial	Niveau mondial / Sierra Leone	Tout	Outils d'évaluation des cadres juridiques et des cadres de décision	FAO	Cadres juridiques et cadres de décision	Achevée	2014 - 2015
S56	Niveau mondial	Niveau mondial	Pêches	Mise au point et mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)	FAO	Cadres juridiques et cadres de décision	Achevée	2011 – 2014

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S57	Niveau mondial	Niveau mondial	Tout	Prise en compte systématique du soutien pour les Directives dans les opérations du FIDA	FIDA	Sensibilisation Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision Application	En cours	2010 - 2020
S58	Niveau mondial	Niveau mondial	Tout	Manuel sur les Directives. Guide pour la promotion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation	Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire	Sensibilisation	En cours	2013 - 2016
S59	Niveau mondial	Amérique latine, Asie et Afrique	Tout	Aider les mouvements sociaux de petits producteurs alimentaires, les organisations de terrain et les organisations de la société civile à utiliser les Directives au moyen de partenariats	FAO et organisations de la société civile (Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire et FIAN international)	Sensibilisation Renforcement des capacités	En cours	2015 - 2016
S60	Niveau mondial	Afrique, Asie, Amérique latine et Europe	Tout	Améliorer la gouvernance des terres et des ressources et renforcer les droits de propriété pour tous les membres de la société, en particulier les femmes	USAID	Sensibilisation Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision Application	En cours	Depuis 2011

	Région	Couverture géographique	Terres, pêches, forêts	Titre de la contribution	Auteurs de la contribution	Domaines d'action	État d'avancement ⁸	Période de mise en œuvre
S61	Niveau mondial	Niveau mondial	Terres	Expériences réussies et bonnes pratiques dans l'utilisation et l'application des Directives	Mécanisme du secteur privé / Réseau international agroalimentaire	Sensibilisation	Achevée	2013 - 2015
S62	Niveau mondial	Niveau mondial (28 pays)	Terres	Enseignements tirés de la mise en œuvre de l'engagement de Coca-Cola s'agissant des droits fonciers	Mécanisme du secteur privé / Coca-Cola	Renforcement des capacités Cadres juridiques et cadres de décision Application	Achevée	2013 - troisième trimestre 2016